EAF : les professeur-e-s de Lettres ne sont pas corvéables à merci

Les élèves ont le droit de passer leurs épreuves dans de bonnes conditions

Les interventions des organisations syndicales Snes-Fsu, Sud 59, Sud 62, FO, puis du Collectif des Profs de Lettres de l'académie de Lille ont permis d'obtenir de toutes petites avancées dans l'organisation de l'EAF 2018 : passage de 14 à 13 candidats par jour, reconnaissance du travail effectué sur les descriptifs avec demande (trop tardive sans doute !) aux chefs d'établissement de ne pas confier de surveillances aux collègues convoqué-e-s pour les oraux. Cela n'empêche pas que les semaines d'examen continuent à être très éprouvantes pour les professeur-e-s de Lettres. Cela engendre une fatigue qui peut nuire à l'égalité de traitement à laquelle ont droit les candidat-e-s que nous interrogeons ou dont nous corrigeons les copies. Sans parler de la mise en place d'un nouveau logiciel en 2018 (mal paramétré?) qui a fait exploser le nombre des descriptifs que nous avons eu à dupliquer, transmettre et examiner.

Nous, professeur-e-s de Lettres de l'académie de Lille, exigeons pour la session 2019 que :
– le nombre de candidat-e-s par jour soit abaissé de 13 à 11 comme le préconise le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ministériel sans pour autant augmenter le nombre de jours d'interrogation.
– notre charge de correction ne dépasse pas 10 copies par jour ouvrable hors jours de convocation.
– notre travail sur les descriptifs soit reconnu et qu'une consigne formelle soit donnée aux directions d'établissements pour libérer de toute surveillance les collègues convoqué-e-s aux oraux.
– le nombre de descriptifs à étudier soit réduit. Interroger les élèves de cinq classes différentes nous semble un idéal dont il ne faudrait s'écarter qu'à la marge et exceptionnellement.
– le rôle des coordonnateurs-trices soit précisé et qu'ils/elles soient invité-e-s à aider les collègues dans les interrogations orales autant que faire se peut.
– le rectorat convoque tous les collègues *a priori* disponibles pour abaisser la charge de travail de toutes et tous.
– les temps partiels et les RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur-euse handicapé-e) des collègues soient pris en compte.
– les différents services du rectorat se coordonnent pour équilibrer toutes les convocations aux différents examens (post-bac, littérature en TL, LCA, options CIAV, théâtre etc.)

Sans avancée réelle sur ces revendications, les professeur-e-s de Lettres de l'académie pourraient user de tout moyen à leur disposition pour protester contre les conditions de travail qui leur sont imposées pendant l'EAF.

Nom Prénom	Établissement	Signature